

## PARITAIRE GROUPE du 18 mars 2009

Cette paritaire fait suite à la réunion du 26 février dans laquelle la Direction Générale avait exposé ses propositions de "flexibilité sociale". Depuis, elle avait fait parvenir un texte.

Autre sujet traité, le début de la NAO, avec l'analyse des statistiques de salaires et d'effectif 2008, ainsi qu'un premier tour de table sur les revendications des O.S. et les premières propositions patronales.

### Début de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) :

La DG ne varie pas : elle veut maintenir le gel des salaires, et propose de prendre date pour une réunion paritaire (mi 2009 ou septembre), dans laquelle, **en fonction des résultats du Groupe**, pourraient être décidés des mesures rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**La CFDT a exprimé son désaccord complet avec cette position; nous revendiquons :**

- 1% + 20 € au 1<sup>er</sup> janvier 2009. (exemple : salaires 1600 € → 16 + 20 = 36 € soit 1636 €)
- 1% au 1<sup>er</sup> septembre (exemple : 1636 + 16,36 = 1652,36 € soit +52,36 € en niveau sur 1 an)

**Après un tour de table et une suspension de séance, la DG reste sur sa position initiale !**

**Déclaration CFDT : Nous avons clairement indiqué à la direction, que si sa position reste bloquée jusqu'à la prochaine paritaire du 7 avril, les relations paritaires avec la CFDT allaient se dégrader très rapidement, et la négociation en cours sur la "flexibilité sociale" serait de fait compromise !!**

### Suite de la Négociation sur la "FLEXIBILITE SOCIALE" :

[RESPECTÉS]

**Rappels : la DG propose dans son texte :**

- D'indemniser le chômage partiel à 100% jusqu'à un salaire théorique (SB+Ancienneté+Primes mensuelles) de 2500 €, quel que soit le nombre de jours de chômage partiel dans le mois. Pour les salaires supérieurs à 2500 €, ils auraient la garantie de toucher au moins 2500 €, quel que soit le nombre de jours de chômage partiel.
- De modifier l'accord d'intéressement en remplaçant l'EBITDA par le Free Cash Flow.
- De prendre la main dans la gestion des CP et des RTT.

- De faciliter les changements de rythmes en cas de problèmes de productions liés à la crise.
- De faciliter les prêts de salariés à d'autres sites du Groupe, voir à d'autres entreprises.

## **Les équipes CFDT ont étudié ce projet. Nous avons élaboré et exprimé les revendications suivantes :**

- **Chômage partiel : Accord spécifique Rhodia améliorant les garanties de la convention collective avec une indemnisation à 100% pour un salaire inférieur ou égal à 3000 €** (ce qui correspond au salaire médian d'un AM de quart posté au K275).
- **Intéressement** : Nous demandons un **accord spécifique pour 2009**, fixant une part Groupe permettant de compenser la perte 2008 (part groupe intéressement 2008 = 0 du fait de la baisse des résultats) et de permettre de verser une part 2009 quel que soit les résultats 2009. **Une nouvelle disposition légale permet de verser jusqu'à 1500 € avec cette méthode.**
- **Gestion des CP et des RTT par la DG : La CFDT est contre.** Les salariés ont fait et font preuve de responsabilité. Il n'y a pas de raisons que cela change !
- **Changements de rythmes** en fonction des difficultés économiques dans certains ateliers : La CFDT peut le concevoir, mais avec **l'information et la consultation des instances du personnel** et avec une **adaptation de l'accord groupe traitant le sujet.**
- **Prêts de personnel à d'autres sites** ou d'autres entreprises : c'est possible, mais sur volontariat exclusivement, après **information/consultations des CE et des CHSCT.**
- **Nous avons insisté sur le fait que la sous-activité** devait permettre d'enclencher des **formations qualifiantes plutôt que de passer en chômage partiel !** La DG propose des mesures dans son texte, mais celles-ci sont trop floues.

**La direction a pris note de toutes les interventions. Une paritaire est prévue le 7 avril. D'ici là, elle nous fera parvenir un nouveau projet de texte.**

**Pour la CFDT, la DG doit revoir ses copies.**

**Nos objectifs : défendre l'emploi et obtenir des avancées salariales.**

**Cela ne sera possible qu'avec votre intervention et votre adhésion à une politique sociale vraiment responsable, car juste !**

**Celle de la CFDT !!!**

***Adhérez à la CFDT !***